

S.A. D'IETEREN N.V.
TVA BE 0403448140 - RPM Bruxelles
Rue du Mail 50
B - 1050 Bruxelles, Belgique
www.dieteren.com

PROCURATION

Le(a) soussigné(e)

Prénom.....
Nom.....
Adresse.....

ou

Dénomination sociale.....
Forme juridique.....
Adresse du siège social.....
ci-après représenté(e) par
..... (nom, prénom et qualité)

propriétaire de parts sociales de la S.A. D'Ieteren N.V., ayant son siège social rue du Mail 50 à 1050 Bruxelles, enregistrée au RPM Bruxelles sous le n° 0403448140

constitue par la présente pour mandataire spécial :

.....

aux fins de le(la) représenter à l'**assemblée générale ordinaire** de la société qui se tiendra **jeudi le 28 mai 2009 à 15 heures** au siège social en vue de discuter les points à l'ordre du jour ci-annexé et voter en son nom selon les instructions reprises ci-après :

INSTRUCTIONS DE VOTE (*)

(*) Prière de cocher la case de votre choix

Point 1 [Ce point ne requiert pas de décision]	Point 2 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention
Point 3.1 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	Point 3.2 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention
Point 4.1 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	Point 4.2 <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention

A défaut d'instruction de vote au regard des décisions proposées,

- (i) le mandataire votera en faveur de la décision proposée
(ii) si le mandant a barré l'instruction sous (i), le mandataire votera dans le meilleur intérêt du mandant, en fonction de leurs discussions antérieures.

En outre, le mandataire sera habilité à :

- (i) participer à toute délibération et tout vote, modifier ou rejeter toute proposition figurant à l'ordre du jour pour compte du mandant ET
- (ii) sur la base de ce qui précède, signer tous acte, procès-verbal, liste de présences et en général, faire le nécessaire pour cette assemblée ainsi que pour toute autre assemblée convoquée à nouveau, par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour.

Conformément à l'article 26 des statuts, les procurations doivent être adressées à la société ou aux sièges de la Banque Degroof pour le 22 mai 2009 au plus tard. Elles peuvent également être envoyées par fax au n° + 32 2 536 91 39 dans le même délai, pour autant que l'original signé de la procuration soit remis au président de l'assemblée générale ordinaire au plus tard au début de celle-ci. La méconnaissance de cette formalité entraînera la non-reconnaissance des pouvoirs du mandataire par la société.

Pour participer à la réunion, les mandataires devront prouver leurs identité et pouvoirs, et les représentants de personnes morales devront fournir les documents prouvant leurs pouvoirs de représentation ou mandats spéciaux au plus tard au début de la réunion.

Fait à, le 2009

Signature (à faire précéder par les mots "Bon pour pouvoir")

Annexe : Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2009

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2009

- 1 Rappports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2008. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2008.**
- 2 Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008, en ce compris la répartition du bénéfice.**
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2008, en ce compris la répartition du bénéfice.
- 3 Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.**
Proposition de donner décharge, par vote séparé
 - 3.1** aux administrateurs
 - 3.2** au commissairepour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.
- 4 Nomination d'un administrateur indépendant et renouvellement d'un mandat d'administrateur.**
 - 4.1. Proposition de nommer Mme Christine Blondel comme administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la Charte de corporate governance de la société pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.
 - 4.2. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur du Baron Alain Philippon pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.